

Solvay publie le résultat final de son opération de rachat des obligations senior émises pour 400 millions d'USD à échéance en 2023, et des obligations senior émises pour 250 millions d'USD à échéance en 2025

Bruxelles, le 28 septembre 2017 – Suite à la clôture de son offre de rachat le 27 septembre 2017, Solvay publie le résultat final de son opération rachat relatives aux obligations émises comme suit :

- les obligations senior émises pour un montant de 400 millions d'USD, portant intérêt à un taux de 3,5% et venant à échéance en 2023 (CUSIP/ISIN : 232820AJ9/US232820AJ97).
- les obligations senior émises pour un montant de 250 millions d'USD, portant intérêt à un taux de 3,95% et venant à échéance en 2025 (CUSIP/ISIN: 232820AK6/US232820AK60).

Solvay a l'intention de racheter 51% du montant global en principal en circulation des obligations senior émises pour un montant de USD 400 millions et venant à échéance en 2023 pour un montant total de 204 millions d'USD, et 34,6% du montant global en principal en circulation des obligations senior émises pour un montant de 250 millions d'USD et venant à échéance en 2025 pour un montant total de 87 millions d'USD.

Le résultat final de cette opération est davantage détaillé sur le [LIEN SUIVANT](#).

Le présent communiqué ne constitue pas une invitation à participer aux offres publiques d'achat en espèce visant le rachat des obligations mentionnées dans les présentes (les « Obligations » et, ces offres publiques d'achat, les « Offres ») dans une juridiction dans laquelle, ou à une personne à qui, il est illégal de faire une telle invitation ou d'y participer en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables. La distribution de ce communiqué dans certaines juridictions peut être restreinte par la loi.

La communication du présent communiqué et de tout autre document ou matériel se rapportant aux Offres n'est pas faite, et ces documents et/ou matériels n'ont pas été approuvés, par une personne autorisée aux fins de la section 21 du *Financial Services and Market Act 2000*, tel que modifié. Par conséquent, ces documents et/ou matériels ne sont pas distribués, et ne doivent pas être transmis, au grand public au Royaume-Uni. La communication de ces documents et/ou matériels en tant que promotion financière n'est faite qu'aux personnes qui au Royaume-Uni répondent à la définition de professionnels de l'investissement (tel que défini à l'article 19(5) du *Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005*, tel que modifié (le « Financial Promotion Order ») ou aux personnes qui relèvent de l'article 43(2) du Financial Promotion Order ou tout autre personne à qui elle pourrait légalement être faite en vertu du Financial Promotion Order (ces personnes formant ensemble les « Personnes Pertinentes »). Les Offres sont uniquement accessibles aux Personnes Pertinentes et les opérations envisagées dans ce communiqué ne seront accessibles qu'aux Personnes Pertinentes, ou ne seront effectuées qu'avec elles, et le présent communiqué et tout autre document et/ou matériel produit dans le cadre des Offres ne peut être utilisé par des personnes autres que les Personnes Pertinentes.

Les Offres ne sont pas faites, directement ou indirectement, au public en Belgique. Ni ce communiqué ni aucun autre document ou matériel en lien avec les Offres n'ont été soumis ou ne seront soumis pour agrément ou reconnaissance à l'Autorité des Services et Marchés Financiers belge (*Financial Services and Market Authority*) et, en conséquence, les Offres ne peuvent, en Belgique, pas être faites par voie d'offre publique, telle que définie aux articles 3, §1, 1° et 6 de la loi belge du 1 avril 2007 relative aux offres publiques d'acquisition telle que modifiée et remplacée de temps à autres. En conséquence, les Offres ne peuvent faire l'objet de publicité et ne peuvent être étendues, et ni ce communiqué ni aucun des documents ou matériels en lien avec les Offres (en ce compris les memorandum, les circulaires, brochures ou documents similaires) n'ont ou ne sauront être distribués ou rendus disponibles, directement ou indirectement, en Belgique à une personne qu'autre qu'« un investisseur qualifié » tel que visé à l'article 6, § 3 de la loi belge relative aux offres publiques d'acquisition et tel que défini à l'article 10 de la loi belge du 16 juin 2006 relative aux offres publiques d'instruments de placement et aux admissions d'instrument de placement à la négociation sur des marchés réglementés (tel que modifiée de temps à autres), agissant pour son propre compte. En ce qui concerne la Belgique, ce communiqué n'a été émis que pour l'usage personnel des investisseurs qualifiés susmentionnés et aux fins exclusives des Offres. En conséquence, les informations contenues dans ce communiqué ne peuvent être utilisées à d'autres fins ni divulguées à toute autre personne en Belgique.

Les Offres ne sont pas faites, directement ou indirectement, au public en République française (« France »). Ni ce communiqué ni aucun autre document ou matériel en lien avec les Offres n'ont ou ne seront distribués au public en France et seuls (i) les personnes fournissant le service d'investissement de gestion de portefeuille pour compte de tiers et/ou (ii) les investisseurs qualifiés autres que les personnes physiques, agissant pour leur propre compte, tel que définis et conformément aux articles L.411-1, L.411-2 et D.411-1 du Code Monétaire et Financier français sont éligibles à participer aux Offres. Ce communiqué et tout autre document ou matériel relatif aux Offres n'a pas et ne sera pas soumis à l'approbation de l'Autorité des marchés financiers.

Aucune des Offres, ce communiqué ou tout autre document ou matériel relatif aux Offres n'a ou ne sera soumis à la procédure d'autorisation de la *Commissione Nazionale per le Società e la Borsa* (« CONSOB »). Les Offres sont effectuées en République italienne sous la forme d'une offre exonérée conformément à l'article 101-bis, paragraphe 3-bis du Décret Législatif n° 58 du 24 février 1998, tel que modifié (le « Financial Services Act ») et à l'article 35-bis, paragraphe 4 du Règlement CONSOB n° 11971 du 14 mai 1999, tel que modifié. Les détenteurs d'Obligations, ou les ayants droit de ces Obligations, peuvent offrir tout ou partie de leurs Obligations dans le cadre des Offres par l'intermédiaire de personnes autorisées (telles que des sociétés d'investissement, des banques ou intermédiaires financiers autorisés à exercer de telles activités en Italie conformément au Financial Services Act, au Règlement CONSOB n° 16190 du 29 octobre 2007, tel que modifié de temps à autre, et au Décret Législatif n° 385 du 1er septembre 1993, tel que modifié) et dans le respect des lois et règlements applicables ou des exigences imposées par CONSOB ou toute autre autorité italienne. Chaque intermédiaire doit se conformer aux lois et règlements applicables relatifs aux obligations d'informations du client dans le cadre des Obligations ou des Offres.

Ni le présent communiqué, ni sa transmission électronique ne constitue une offre d'acheter ou de solliciter une offre de vente des Obligations (et les offres de vente d'Obligations dans le cadre des Offres ne seront pas acceptées par les obligataires) dans des circonstances où une telle offre ou sollicitation est illégale.

 [SUIVEZ-NOUS SUR TWITTER @SOLVAYGROUP](#)

Solvay est un groupe de chimie à haute valeur ajoutée, engage dans le développement de produits répondant aux grands enjeux sociétaux. Le groupe innove en partenariat avec ses clients pour créer des produits et solutions durables, utilisés dans divers marchés tels que l'aéronautique, l'automobile, l'électronique et la santé, les batteries, l'extraction minière et pétrolière. Ses matériaux d'allègement contribuent à une mobilité plus durable ; ses formulations favorisent l'optimisation des ressources et ses produits de haute performance contribuent à l'amélioration de la qualité de l'air et de l'eau. Le Groupe, dont le siège se trouve à Bruxelles, emploie environ 27 000 personnes dans 58 pays. En 2016, Solvay a réalisé un chiffre d'affaires de 10,9 milliards d'euros dont 90% dans des activités où il figure parmi les trois premiers groupes mondiaux. Solvay SA ([SOLB.BE](#)) est coté à la bourse Euronext de Bruxelles et de Paris (Bloomberg: [SOLB.BB](#) - Reuters: [SOLB.BR](#)) et aux États-Unis, ses actions (SOLVY) sont négociées via un programme ADR de niveau 1.

Caroline Jacobs
Media Relations
+32 2 264 1530

Kimberly Stewart
Investor Relations
+32 2 264 3694

Jodi Allen
Investor Relations
+1 973 357 3283

Geoffroy Raskin
Investor Relations
+32 2 264 1540

Bisser Alexandrov
Investor Relations
+32 2 264 3687

Ce communiqué de presse est également disponible en français. - Dit persbericht is ook in het Nederlands beschikbaar.

Solvay S.A. - Rue de Ransbeek, 310 - B-1120 - Brussels - Belgium